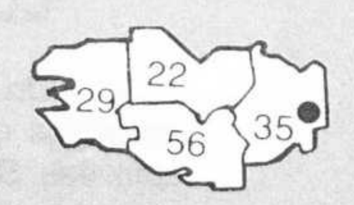
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE D L P 30 - 7 - 92018923 ISSN : 0762 042 X

SPV

Avertissements agricoles ®

BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, B.P. 67128, 35067 RENNES CEDEX, ✆ 99 36 01 74



Publication périodique
BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION : CULTURES MARAÎCHÈRES, LÉGUMIÈRES ET POMMES DE TERRE

BULLETIN N°249
17 AVRIL 1992

ETIDION CULTURES LEGUMIERES

ARTICHAUT

PUCERONS :

COTES D'ARMOR :

Les pucerons noirs sont absents des cultures pour le moment.

Les populations de pucerons verts sont faibles dans les parcelles qui ont reçu un traitement insecticide en début de printemps. Ces infestations de pucerons ne justifient pas une nouvelle intervention insecticide pour le moment.

Par contre, dans les parcelles qui n'ont encore reçu aucune application insecticide en ce début de printemps, les populations de pucerons verts continuent d'augmenter fortement. Dans ces cultures, il est urgent d'intervenir avec FOLIMATE à 2,5 l/ha ou ORTHENE 50 à 1,5 Kg/ha.

CHOU

MOUCHE DU CHOU :

COTES D'ARMOR - ILLLE ET VILAINE :

Des vols importants de mouches du chou ont eu lieu cette semaine dans ces 2 départements. Une intervention insecticide est à réaliser rapidement dans les parcelles de choux plantées en mars et en avril. Ce traitement est à réaliser à la lance pour bien mouiller les pieds des choux.

Utilisez BIRLANE CE 40 à 0,15 l/100 l d'eau. Le volume d'eau total apporté à l'hectare doit avoisiner 2 000 l.

FINISTERE :

Les vols de mouche du chou ont débuté. Une intervention insecticide est à prévoir dans les parcelles de choux plantés en mars avril avec BIRLANE CE 40 à 0,15 l/100 l d'eau. Les conditions d'application sont les mêmes que celles décrites ci-dessus.

P13

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GÉRANT : G. GRIVAULT • C.P.P.A.P. : 528 AD

ABONNEMENT 1er Janv. - 31 déc.
C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S/Rég. de Recettes de la DRAF - Prot. Végét.

POMMES DE TERRE DE PRIMEUR

MILDIOU :

COTES D'ARMOR :

Un foyer de mildiou a été découvert à PLOUGRESCANT. De nouvelles sorties de taches sont possibles dans les jours à venir. Un traitement contre le mildiou est à réaliser dans les parcelles cultivées SANS BACHE PLASTIQUE avec un fongicide de contact (voir liste ci-après) dans les parcelles dont la hauteur de la fane est comprise entre 10 et 20 cm. Pour les parcelles dont la hauteur de fane est supérieure à 20 cm, utilisez un fongicide pénétrant (voir liste ci-après).

Dans les parcelles qui viennent d'être débâchées, réalisez rapidement un traitement avec un fongicide pénétrant.

FINISTERE :

Bien que le mildiou n'ait pas encore été découvert pour le moment, les risques d'apparition de la maladie s'accroissent.

Un traitement est à réaliser avec un fongicide de contact dans les parcelles cultivées SANS BACHE PLASTIQUE dont la hauteur de fane est comprise entre 10 et 20 cm. Pour les parcelles dont la hauteur de fane est supérieure à 20 cm, utilisez un fongicide pénétrant.

ILLE ET VILAINE :

Le mildiou n'a pas été observé pour le moment et les risques d'apparition sont très faibles dans les parcelles cultivées SANS BACHE PLASTIQUE. Dans le cas des parcelles cultivées AVEC UN FILM PLASTIQUE de type AGLEX (2 et 4 rangs), débâchez si les conditions climatiques le permettent. Après débâchage, réalisez un traitement avec un fongicide pénétrant.

Ne pas enlever les bâches 500 trous pour le moment. Ne pas réaliser de traitements fongicides dans les parcelles cultivées SANS BACHE PLASTIQUE.

PRINCIPES GENERAUX DE LUTTE CONTRE LE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

L'importance de cette maladie doit inciter à la plus grande vigilance. Tous les moyens de lutte doivent être mis en oeuvre.

A) Mesures prophylactiques :

Elles visent à éliminer les foyers primaires, points de départ des épidémies :

- destruction des tas de déchets de l'année précédente
- défanage de la culture en fin de végétation.

B) Traitements en végétation

Ils doivent empêcher l'installation du mildiou dans la parcelle.

Traitez toujours préventivement dès que les conditions (climat et développement végétatif) deviennent favorables à la maladie.

– Matière active pénétrante : *cymoxanil*

Elle pénètre superficiellement dans les feuilles. Elle empêche la germination des spores (effet préventif) et tue le champignon dans les tissus du végétal 2 jours après la contamination (effet curatif).

Sa persistance d'action n'est que de 3 à 4 jours, mais la matière active de contact qui lui est associée assure une rémanence de 7 jours.

Les effets curatif et préventif cumulés permettent de maintenir une protection **durant 9 jours** entre deux applications avec ce type de produit (7 jours si l'on passe ensuite à un fongicide de contact ou en l'absence d'un autre traitement, 11 jours si l'on passe à un fongicide systémique).

– Matières actives systémiques : *oxadixyl, ofurace, métalaxyl, bénalaxyl*

Elles pénètrent rapidement et circulent dans la plante, ce qui les met à l'abri du lessivage et leur permet de protéger également les pousses formées après le traitement pendant dix jours (effet préventif). Elles tuent le champignon dans les tissus du végétal quatre jours au plus après la contamination (effet curatif).

Les effets curatif et préventif cumulés permettent de maintenir une protection **durant 14 jours** entre deux applications avec ce type de produit (10 jours si l'on passe ensuite à un fongicide de contact ou en l'absence d'un autre traitement, 12 jours si l'on passe à un fongicide pénétrant.

Pour le PATAFOL et le TRECATOL, la durée d'action est de 10 jours, quel que soit le fongicide appliqué ensuite, cette durée est ramenée à 8 jours en cas de forte pression de maladie.

Les fongicides systémiques doivent être employés en période de croissance active du feuillage. Ces spécialités doivent, comme toutes les autres, être utilisées **préventivement.**

– Réduire les intervalles de traitement en cas de forte pression de maladie.

Lorsque les conditions sont très favorables à la maladie et à la croissance de la végétation, réduisez l'intervalle entre les traitements :

. entre produits de contact	5 à 6 jours
. entre produits pénétrants	6 à 8 jours
. entre produits systémiques	8 à 12 jours

Attention aux résistances

Les fongicides systémiques apportent une souplesse d'emploi certaine, mais leur usage répété peut conduire à l'apparition de souches de mildiou résistantes.

Les analyses de résistance réalisées par le GRISP du RHEU montrent, aussi bien en 1991 qu'en 1990 ou en 1989 qu'une fraction parfois importante des souches de mildiou étudiées en Bretagne est résistante aux fongicides systémiques (bénalaxyl, ofurace, métalaxyl, oxadixyl) ce qui limite strictement l'emploi des spécialités commerciales contenant ces matières actives aux conditions énoncées ci-dessus.

Pour éviter ce phénomène, les spécialités PULSAN PEPITE, PULSAN, PATAFOL, SIRDATE P, TRECATOL et ACYLON P doivent être employées préventivement, en l'absence de mildiou dans la parcelle. Ces produits doivent être appliqués en période de croissance active du feuillage, à raison de **3 applications par an, au maximum**.

2 cas sont à considérer :

1) La culture est implantée AVEC UN FILM PLASTIQUE ; en règle générale, la bâche est à retirer 3 à 4 semaines après la levée. Un traitement anti-mildiou est à réaliser aussitôt que la bâche est déposée. Cette application doit être effectuée uniquement avec un fongicide pénétrant (voir liste des spécialités ci-après) pour les raison suivantes :

- avec le micro-climat favorable induit par la bâche plastique, des risques importants de présence de mildiou existent au moment du débâchage. L'application des fongicides systémiques (voir liste des spécialités ci-après) étant déconseillée sur des attaques déclarées de mildiou (risque d'apparition de résistance), il est préférable de ne pas utiliser ces spécialités au moment du débâchage.

- la hauteur des fanes de pommes de terre étant importante au moment du débâchage, l'efficacité des fongicides de contact (voir liste ci-après) sera insuffisante.

Les traitements fongicides qui interviendront, par la suite, après cette application fongicide réalisée au moment du débâchage, seront effectués avec :

- des fongicides systémiques ou pénétrants si aucun symptôme de mildiou n'a été détecté lors du débâchage.

- seulement des fongicides pénétrants si des symptômes de mildiou ont été détectés au moment du débâchage.

2) La culture est conduite SANS BACHE PLASTIQUE. Dans ce cas, les premières applications fongicides réalisées en début de végétation (stade 10 à 20 cm de hauteur de fanes) peuvent être réalisées avec des fongicides de contact. Lorsque le développement de la culture est plus important ou lorsque les conditions climatiques sont défavorables, les fongicides pénétrants sont à préférer. Lorsque la plante est en phase de croissance très active, les fongicides systémiques trouvent à ce moment leur meilleure époque d'utilisation.

Les avertissements Agricoles du Service Régional de la Protection des Végétaux que vous allez recevoir indiquent les périodes de risque durant lesquelles la protection du feuillage doit être assurée.

Le fongicide doit être choisi en tenant compte des caractérisques de la ou des matières actives qui le composent :

- Matières actives de contact :

Elles restent à la surface des feuilles et empêchent la germination des spores.

Leur persistance d'action est de **7 jours.**

Elles sont soumises au lessivage : il faut renouveler le traitement après 25 millimètres de pluie.

Les spécialités les plus utilisées sont à base de manèbe ou de mancozèbe.

Le cuivre peut provoquer des phénomènes de phytoxicité. Aussi, est-il préférable de la réserver pour le dernier traitement avant défanage.

TABLEAU DES FONGICIDES UTILISABLES CONTRE LE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

	Matières actives	Spécialités commerciales	Dose spécialités commerciales/ ha
Fongicides de contact	- chlorothalonil	nombreuses spécialités	2kg ou 3 l
	- folpel	nombreuses spécialités	1,5 à 1,8 Kg
	- folpel + mancozèbe	Mancofol	2,5 Kg
	- folpel + manèbe	Vitazeb	2,5 Kg
	- manèbe	nombreuses spécialités	2 à 2,5 Kg
	- mancozèbe	nombreuses spécialités	2 à 2,5 Kg
	- métirame zinc	Polyram, Polyram DF	2,5 Kg
	- zinèbe	nombreuses spécialités	2,5 Kg
	fentin acétate + manèbe	Brestan 10 et M	2 Kg
	- cuivre	nombreuses spécialités	doses variables
	- zinèbe+cuivre	Zinocuivre	4 Kg
	- cuivre + mancozèbe	Trimiltox Fort Pépite	5 Kg
	- cuivre + manèbe + zinèbe	Cuprosan 311 Super DNC	5 Kg
Fongicides pénétrants + de contact	- Cymoxanil + Mancozèbe	Fulpax 2000, Rémiltine	2,5 Kg
		Pépite, Rémil-tine S	2,5 Kg
		Fulvax, Rémil-tine, Cabestan	2,5 Kg
		Mistel GD	2,1 Kg
	- Cymoxanil + Propinèbe	Diamétan	2 Kg
	- Cymoxanil + métirame de zinc	Aviso G	2,5 Kg
Fongicides systémiques + de contact	- bénalaxyl + mancozèbe	Trécatol	2,5 Kg
	- ofurace + mancozèbe	Patafol	2,5 Kg
	- métalaxyl + manèbe	Acylon P	2 Kg
Fongicides pénétrants + systémiques + de contact	- cymoxanil + oxadixyl + mancozèbe	Pulsan, Pulsan pépite	2,5 Kg
	- cymoxanil + oxadixyl + manèbe	Sirdate P	2,5 Kg